

● CECI DITpar **Martial
DUMONT****La faute que j'ai commis**

La Fédération Wallonie-Bruxelles, en accord avec ses instances linguistiques, envisage d'instaurer l'invariabilité du participe passé avec l'auxiliaire avoir (lire page 4). En clair, fini d'accorder le participe au complément d'objet direct quand il est placé avant.

Bon OK, c'est vrai que ce sera plus facile par rapport à la règle que nous avons appris.

Ah toutes ces heures que nous avons passé à tenter de comprendre une chose que, pourtant, nous avions étudié en classe.

Je me souviens que mon instituteur chauve comme une boule de billard s'arrachait malgré tout les derniers cheveux qu'il avait déjà perdu.

Les explications qu'il avait donné ne servaient à rien.

Déjà, on avait du mal à retenir l'idée de COD qu'il nous avait pourtant répété à maintes reprises.

Mais si en plus il fallait aller

le retrouver pour savoir si le participe passé devait s'accorder, c'était au-dessus des moyens intellectuels que nos malheureux parents nous avaient légué... Alors évidemment, si on supprime ça, on imagine que les cancre d'aujourd'hui estimeront qu'il s'agit plus qu'une bénédiction qu'on leur aurait promis.

Mais malgré tout, ça me chagrine.

Parce que si une langue doit évoluer et que celle qu'on a connu ne doit pas forcément être immuable, l'accord du participe avec le COD et le subjonctif plus-que-parfait sont des spécificités que j'ai toujours apprécié, en dépit de la difficulté qu'elles ont représenté pour moi.

Enfin bon, l'avantage au moins, c'est que je ne me ferai plus engueuler par mes collègues correcteurs qui, à raison, me montrent le matin dans le journal, d'un doigt accusateur, les accords de participe que j'ai oublié.